



***RAPPORT SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI,  
D'OCTOBRE A DECEMBRE 2023***

***TABLE DES MATIERES***

***PAGES***

0. INTRODUCTION .....	3
I.CONTEXTE .....	3
A. CONTEXTE POLITIQUE .....	3
B. CONTEXTE SECURITAIRE .....	5
C. CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL .....	6
D. JUSTICE .....	7
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	7
A. DROIT A LA VIE .....	7
B. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE .....	8
B.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	8
B.2. TORTURE .....	9
C. DROIT A LA LIBERTE .....	9
C.1. ENLEVEMENTS ET /OU PORTEES DISPARUES .....	9
C.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES .....	9
D. CONDITIONS DE DETENTION.....	10
III. DROITS CATEGORIELS.....	10
III.1. DROITS DE L'ENFANT.....	10
III.2. DROITS DE LA FEMME.....	10
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	10

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>BRB</b>	: Banque de la République du Burundi
<b>CNDD-FDD</b>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
<b>CNIDH</b>	: Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
<b>CNL</b>	: Congrès National pour la Liberté
<b>CODEBU</b>	: Conseil pour la Démocratie et le Développement Durable au Burundi
<b>EAC</b>	: East African Community
<b>LGBT</b>	: Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender
<b>RDC</b>	: République Démocratique du Congo
<b>SOSUMO</b>	: Société Sucrière du Mosso
<b>TGI</b>	: Tribunal de Grande Instance
<b>SNR</b>	: Service National de Renseignement
<b>VBG</b>	: Violences Basées sur le Genre

## ***0. INTRODUCTION***

Ce rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi d'octobre à décembre 2023 revient sur le contexte politique, sécuritaire et économique et socio-culturel ainsi que sur la justice au Burundi.

Il met également en lumière les violations et allégations de violations des droits de l'homme survenues au Burundi. Des cas de tueries notamment suite aux attaques armées, aux règlements de compte, des faits sécuritaires et d'infanticides ou d'assassinats d'enfants ont été rapportés au cours de ce trimestre.

Enfin, il développe la situation des droits catégoriels et se clôture par la conclusion et les recommandations.

## ***1. CONTEXTE***

### ***A. CONTEXTE POLITIQUE***

La période couverte par ce rapport a été marquée par certains faits politiques emblématiques.

Ainsi, en date du 25 octobre 2023, le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, Fortuné Gaétan Zongo a rendu public un communiqué plaidant pour l'ouverture de l'espace civique et les conditions d'un retour crédible des réfugiés au Burundi. Son mandat a été prolongé malgré les contestations du gouvernement burundais via son Ministre de la Justice, Domine Banyankimbona.

Lors d'un café de presse animé en date du 25 octobre 2023 par Abdou Dieng, Coordonnateur Résident a.i du système des Nations-Unies au Burundi sur les réalisations des différentes agences des Nations Unies, il a annoncé l'incapacité d'exécution des projets du développement des partenaires au développement par le Gouvernement burundais.

Le Burundi a été élu au Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies en date du 10 octobre 2023, à New York.

Ce rapport met en exergue le dysfonctionnement au sein des institutions du pays. En effet, lors d'une mission de visite des lieux de détention par la CNIDH accompagnée par le Procureur Général de la République et les procureurs des parquets de Mukaza, Muha et Ntahangwa, toutes ces autorités se sont heurtés au refus du Commissaire municipal en Mairie de Bujumbura et commandant dudit commissariat, Lieutenant-Colonel de Police Jacques Nijimbere de libérer 322 hommes et 38 femmes accompagnés d'enfants de moins de 3 ans, détenus dans des conditions inhumaines et dégradantes.

Conformément au nouveau redécoupage administratif au Burundi, le parti CNDD-FDD a organisé des élections des secrétaires provinciaux au sein de ce parti conformément à la nouvelle délimitation des provinces qui ramène les 17 provinces à 5 provinces.

Lors d'une conférence publique des Ministres tenue au stade Ingoma à Gitega en date du 06 octobre 2023, à Gitega au cours de laquelle il a été justifié que les personnes acquittées ou graciées sont maintenues en détention pour leur sécurité et celle du pays.

Cette année, il y a eu la commémoration du 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye mais l'Association pour la lutte Contre le Génocide Cirimoso s'est vue interdire de se recueillir sur le mémorial des victimes des massacres de Kibimba, commune Giheta, province Gitega.

Comme c'est devenu une habitude, le flambeau de la paix, 17<sup>ème</sup> édition, a été lancé en province Muyinga en date du 4 novembre 2023 par Evariste Ndayishimiye, Président de la République, accompagné par de hauts dignitaires de l'Etat et du parti CNDD-FDD. Le thème de cette année était : *“Dans notre solidarité, visons un Burundi émergent en 2040”*. Signalons que dans certaines provinces, la participation aux activités communautaires était forcée lors du passage de ce flambeau.

Au cours de la période couverte par ce rapport trimestriel, la situation des soldats burundais en RDC a été évoquée par le porte-parole de l'armée Burundaise, Colonel Floribert Biyereke dans un communiqué du 9 novembre 2023. Dans cette sortie médiatique, il accusait le mouvement M23 d'avoir bloqué le passage au convoi du contingent burundais de la Force Régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est qui acheminait ses ravitaillements en vivres dans certaines localités en date du 21 octobre 2023. Signalons qu'au mois de novembre 2022, des soldats Kenyans, Ougandais, Burundais et sud-africains ont été déployés en RDC dans le cadre des Forces régionale de la communauté de l'Afrique de l'Est uniquement pour mandat d'occuper des places cédées par le M23 afin de faciliter des pourparlers entre les belligérants.

La période couverte par ce rapport a été également marquée par la fin du mandat du Président Evariste Ndayishimiye à la tête de l'EAC lors du sommet des chefs d'états de cette communauté tenu en date du 24 novembre 2023 en République Unie de la Tanzanie. Le président Burundais a passé le témoin à celui du Soudan du Sud, Salva Kiir. Au cours de ce sommet, la délégation congolaise a demandé le départ des troupes de l'EAC de la RDC mais aucune planification de retrait de ces troupes n'a été adoptée par les chefs d'État alors que la fin du mandat de la force était fixée au 8 décembre 2023.

En date du 6 novembre 2023, le secrétaire général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo a repris des descentes sur terrain pendant la semaine par la commune Nyabihanga, province Mwaro où il a promis qu'il va décapiter des Burundais qui ne veulent pas adhérer au parti CNDD-FDD. Signalons qu'en date du 25 octobre 2023, cette même autorité avait demandé aux dirigeants de son parti à tous les niveaux administratifs de ne plus encore organiser des activités impliquant plusieurs participants pendant les jours de travail.

En date du 24 novembre 2023, le président du parti CNL Agathon Rwasa a rendu publique une déclaration sur la réunion illégale des réfractaires de ce parti dans laquelle il fustigeait l'immixtion du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité

Publique surtout en rapport avec la réunion tenue par dix membres du parti CNL qui se sont rebellés contre la direction dudit parti. Selon cette déclaration, la réunion a eu lieu en date du 19 novembre 2023 au bar restaurant Linux à Gitega alors que le ministère public avait suspendu toutes les activités du parti CNL sur tout le territoire par le biais d'une lettre du 2 juin 2023 No 530/5464/CAB/2023.

Lors d'une conférence publique tenue dans la province de Cankuzo et retransmise à la radio et à la télévision nationale, répondant aux questions de la presse et de la population, le Président de la République du Burundi, Évariste Ndayishimiye a appelé au lynchage de personnes LGBT+. Il a appelé la population à conduire les personnes LGBT au stade et les lapider avec des pierres.

En date du 6 décembre 2023, dans la perspective des échéances électorales de 2025 et de 2027, le sénat burundais a approuvé 7 membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante dont 2 femmes. En date du 11 décembre 2023, le Président de la République Evariste Ndayishimiye a signé un décret nommant les membres de cette commission.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des membres de la milice Imbonerakure ont été impliqués dans des violations des droits de l'homme notamment l'intimidation de l'ancien député indépendant, Fabien Banciryano lorsqu'ils ont attaqué son ménage situé en commune Ntawangwa, Mairie de Bujumbura en scandant des chants humiliant et insultant Agathon Rwasa et le Général Godefroid Niyombare. Ces miliciens Imbonerakure ont également été impliqués dans la démolition des permanences du parti CNL.

Au cours des cérémonies d'une croisade d'évangélisation organisée par la famille présidentielle du 26 au 30 décembre 2023 en province Cankuzo, au moins 700 jeunes Imbonerakure étaient chargés de la sécurisation de ces cérémonies et forçaient les populations à y participer en masse et sans exception.

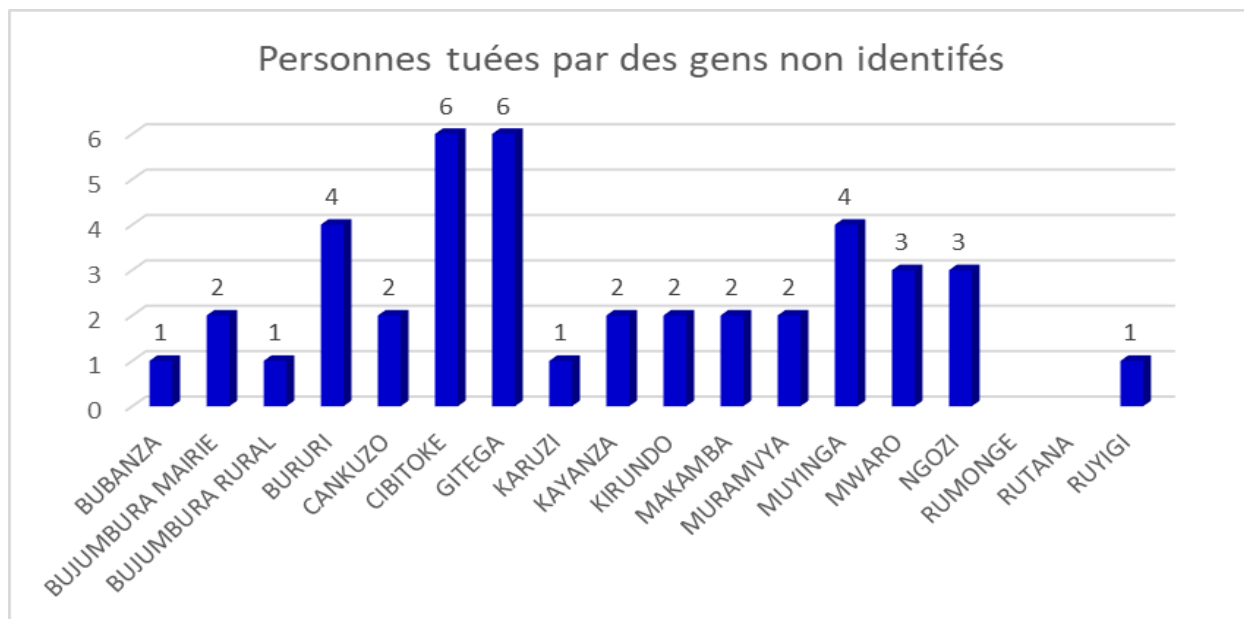
## ***B. CONTEXTE SECURITAIRE***

Sur le plan sécuritaire, ce trimestre a été caractérisée par des formations paramilitaires des membres de la milice Imbonerakure, des réunions nocturnes organisées par le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD dans les différentes localités du pays, des pluies torrentielles qui ont causé des pertes des vies humaines et des dégâts matériels notamment dans les provinces de Bubanza, Bujumbura Mairie et Cibitoke.

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié différentes tueries dont certaines ont été commises pour des motifs non élucidés. Sur 132 personnes tuées documentées, 43 cas ont été retrouvés cadavres dans les différentes localités du pays. Parmi ces victimes, 42 personnes ont été tuées par [des gens non identifiés](#), 27 personnes [tuées suite aux attaques armées](#), 22 personnes tuées [suite aux faits sécuritaires](#) (accident de roulage, écoulement des terrains suite aux pluies diluviennes) et 10 personnes tuées [suite aux règlements de compte](#) ainsi que 6 cas [d'infanticide ou d'assassinats d'enfants](#).

En outre, au cours de cette période de rapportage, 1 personne a été blessée suite aux règlements de compte et 1 fillette a été brûlée et 63 personnes ont été blessées dans des circonstances diverses telles que des accidents de roulage et écoulement des terrains suite aux pluies diluviennes.

**Graphique 1 : personnes tuées par des gens non identifiés**



### **C. CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

Au cours de ce rapport trimestriel, la Ligue Iteka a relevé des faits économique et socio-culturels. Ainsi, le Burundi a enregistré un manque de performance dans l'exécution budgétaire du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2022-2023, ressorti du rapport présenté au parlement burundais par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique, Audace Niyonzima.

Cette période a été également marquée par la décision du Ministre de l'Intérieur liée à l'initiation des projets d'élevage de lapins sur tous les sites occupés ou exploités par l'administration publique, le limogeage gouverneur de la BRB suivi de son emprisonnement, accusé d'atteinte à l'économie du pays.

Le Gouvernement burundais, en partenariat avec la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi, la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale ont organisé la deuxième édition du forum national sur le secteur privé sous le thème : « *Dialogue Public-Privé, levier d'une croissance économique inclusive* » dont l'objet était de faire l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de la première édition et mettre en place un mécanisme de suivi.

Un autre fait majeur a marqué cette période. La direction de la SOSUMO a confirmé l'arrêt de la production du sucre en date du 3 décembre 2023. Cette suspension a été suivie de l'annonce émanant du chef de cabinet à la présidence chargé des questions civiles révélant l'existence d'un partenariat de la SOSUMO avec SURRAI GROUP, une multinationale ougandaise, lequel partenariat devrait démarrer avec le mois de janvier 2024.

Au cours de cette période, il s'est observé une pénurie criant de carburant, ce qui a entravé les activités dans différents secteurs du pays, tant publics que privés. Cette pénurie a entraîné la flambée des prix de transport qui ont doublé ou même triplé avec comme corollaire la montée des prix des denrées alimentaires sur le marché.

#### ***D. JUSTICE***

Au niveau de la justice, la période couverte par ce rapport trimestriel a été marquée par des faits variés dont les plus importants sont des cas d'arrestation : le Président du parti CODEBU, Kefa Nibizi, arrêté en date du 17 octobre 2023, accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ; quatre juges du TGI de Gitega arrêtés en date du 23 octobre 2023 ainsi que le transfert de la journaliste Floriane Irangabiye de la prison de Muyinga à la prison de Bubanza.

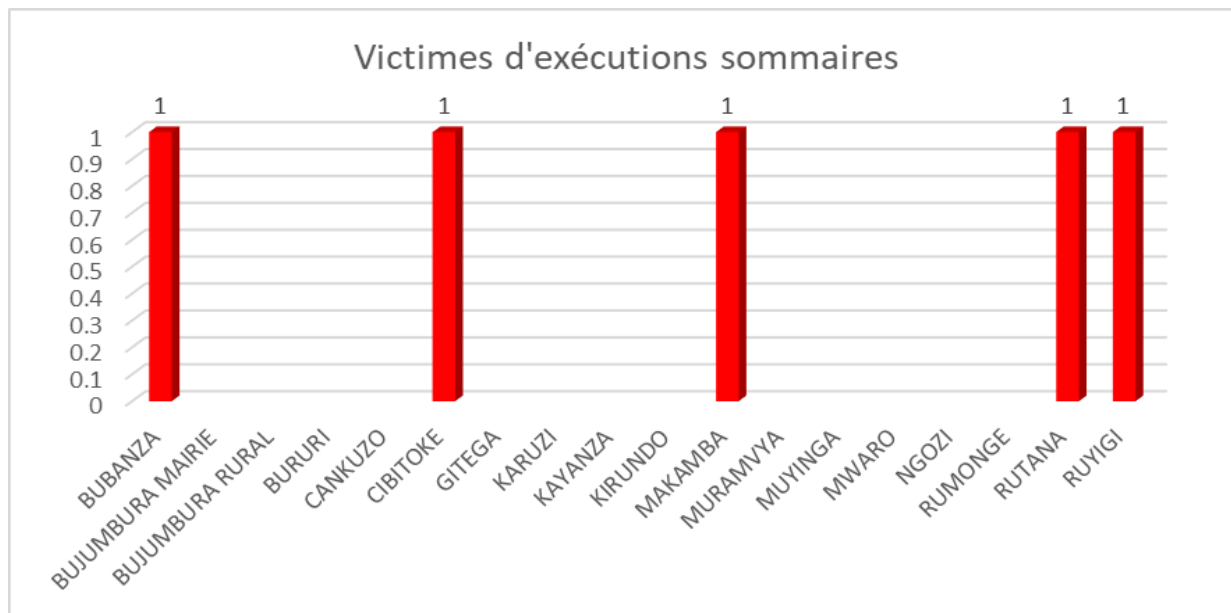
Cette période a également été marquée par le procès de l'ancien Premier Ministre, Alain Guillaume Bunyoni et ses coaccusés à la prison centrale de Gitega devant la Cour Suprême en itinérance dans les enceintes de cette prison. Le ministère public a chargé l'ex-premier ministre d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, le complot en vue de changer l'ordre constitutionnel, d'outrage au chef de l'Etat et les institutions ainsi que d'atteinte à l'économie nationale.

### ***II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES***

#### ***A. DROIT A LA VIE***

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 132 personnes tuées dont 5 victimes **d'exécutions extrajudiciaires**. Parmi ces victimes, il y a 2 personnes tuées par des membres de la milice Imbonerakure, 1 tuée par des agents du SNR et 2 personnes tuées par des policiers.

**Graphique 2 : personnes victimes d'exécutions extrajudiciaires**

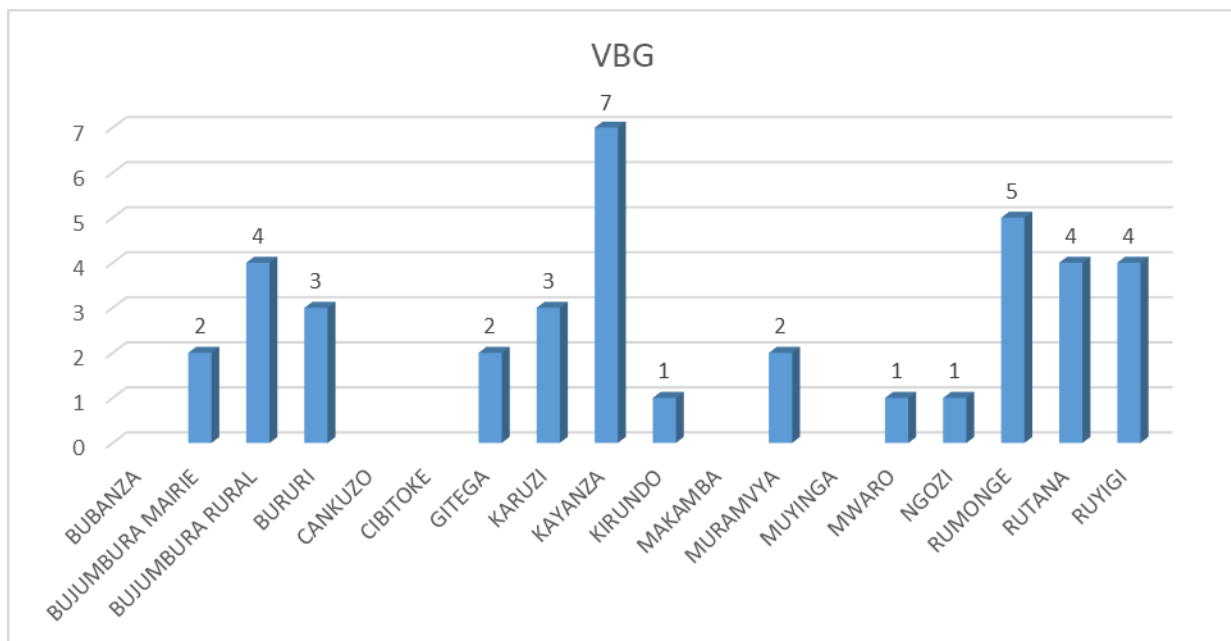


**B. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

**B.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 39 personnes victimes [des violences basées sur le genre](#).

**Graphique 3 : personnes victimes des VBG**

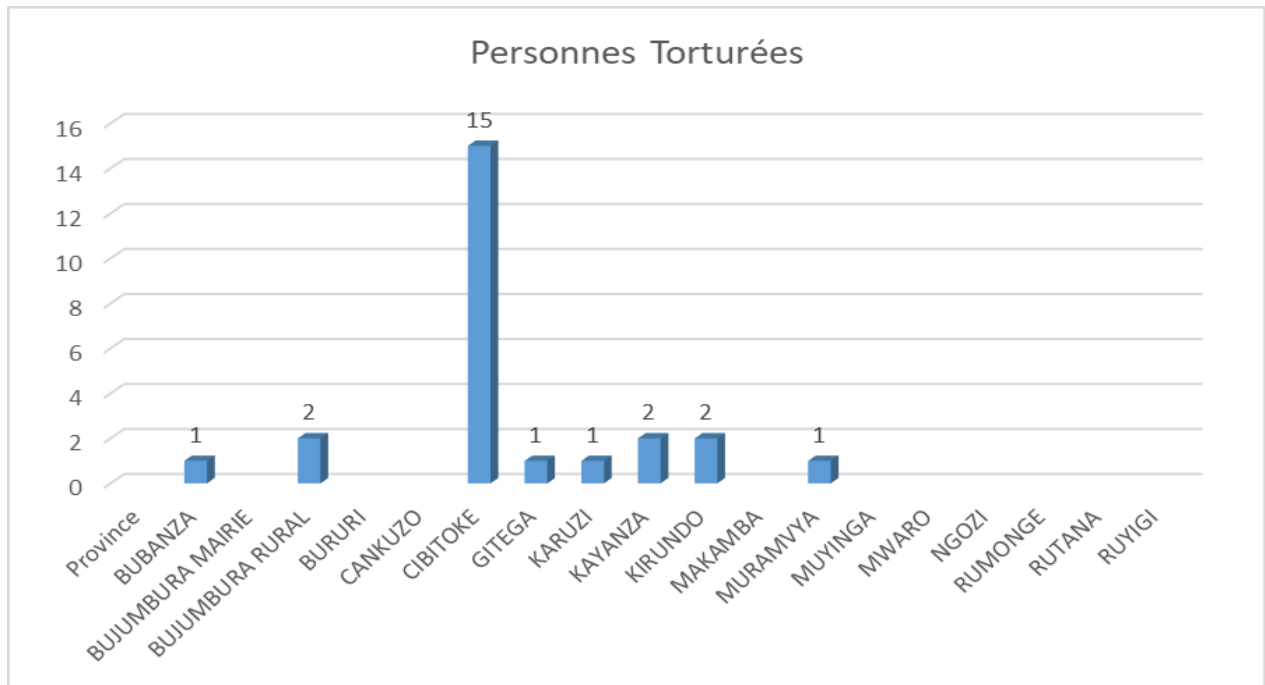




## **B.2. TORTURE**

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 25 personnes **torturées** dont 3 femmes et 12 mineurs. Les présumés auteurs sont des administratifs avec 17 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 6 cas ainsi que des policiers avec 2 cas.

**Graphique 4 : personnes victimes des actes de torture**



## **C. DROIT A LA LIBERTE**

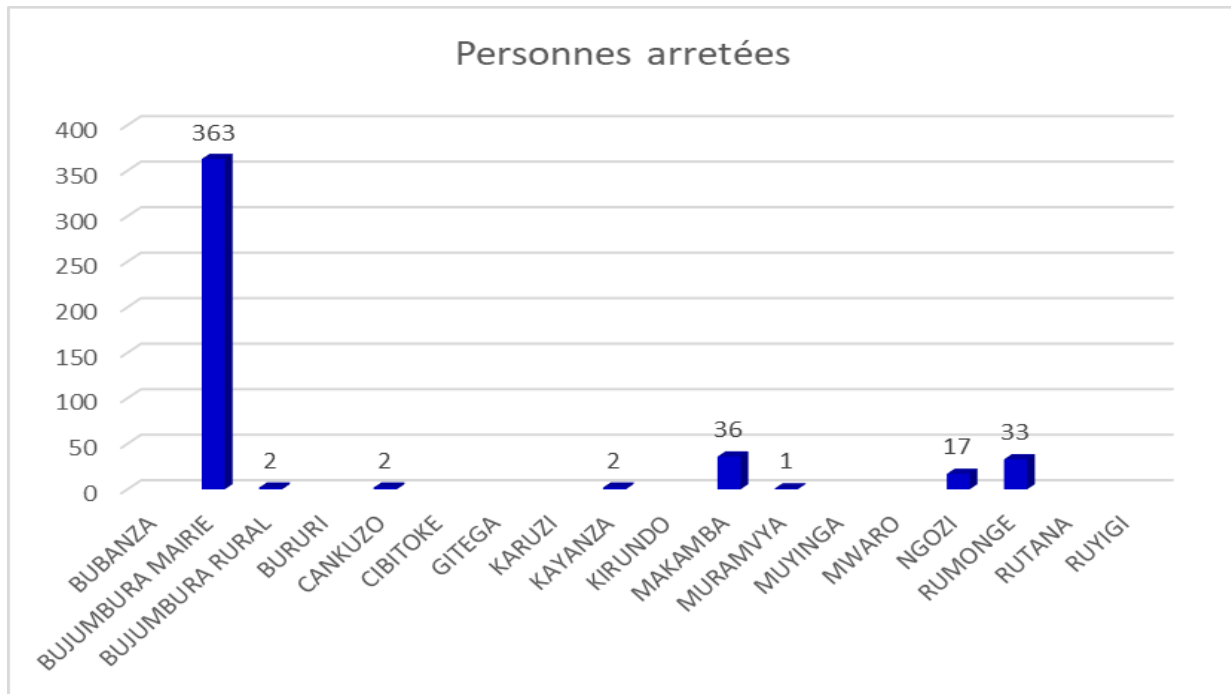
### **C.1. ENLEVEMENTS ET /OU PORTEES DISPARUES**

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 7 personnes **enlevées et/ou portées disparues**. Les présumés auteurs sont des agents du SNR avec 6 cas et des policiers avec 1 cas.

### **C.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES**

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 456 personnes **arrêtées arbitrairement**. Pour toutes ces victimes d'arrestation, les policiers ont été les présumés auteurs avec 450 cas. Signalons que ce très grand nombre de personnes arrêtées est dû à la détention illégale de plus de 300 personnes aux cachots de commissariat municipal en Mairie de Bujumbura.

**Graphique 5 : personnes arrêtées**



#### **D. CONDITIONS DE DETENTION**

Pendant cette période de rapportage, la situation carcérale a été marquée par cent vingt-deux détenus incarcérés au cachot du commissariat provincial de police à Cibitoke qui a une capacité d'accueil de 40 détenus et construit sur une dimension de 12 sur 6 mètres, submergé de détenus souvent incarcérés sans respecter les procédures légales.

#### **III. DROITS CATEGORIELS**

##### **III.1. DROITS DE L'ENFANT**

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 29 enfants tués, 10 mineures victimes de VBGs, 18 mineurs torturés, 1 mineur arrêté arbitrairement, 1 fillette maltraitée, deux enfants brûlés, 1 enfant tabassé ainsi qu'1 enfant blessé.

##### **III.2. DROITS DE LA FEMME**

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 13 femmes tuées, 4 femmes torturées et 41 femmes arrêtées arbitrairement.

#### **IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Au cours de la période couverte par ce rapport, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce rapport relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce rapport répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

### **Au Gouvernement du Burundi**

- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ;
- de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées ;
- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi.

### **Aux partenaires techniques et financiers**

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.

### **A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies**

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.
- de rester vigilant afin de préserver la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs.

### **A la CPI**

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

### **A la population**

- de rester solidaire et de ne pas céder aux enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.